



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	9	10

Vote
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 4 Avril à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises électroniquement le 28/03/2024

Présents : (Titulaires) MM. ANTY, FRAISSE, DEVOOGHT, LESUEUR, Mme LEGRAND, MM. WEBER, DUHAMEL,

(Suppléants) MM. DA SILVA, PINSSON

Absents excusés pouvoir : Mme MARTEAU pouvoir à M. LESUEUR

Suppléants n'ayant pas pris part au vote : 0

Secrétaire de séance : M. PINSSON Franck

2024 – 07 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXERCICE 2023

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2023 a été approuvé ce jour,

Considérant que le Compte Administratif 2023 fait apparaître un excédent de clôture d'exploitation de **393 186.54 €** et un excédent de clôture d'investissement de **345 027.86 €**

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré

Décide à l'**UNANIMITE**

d'affecter ainsi qu'il suit

- Section de Fonctionnement : 393 186.54 € **au compte 002**

- Section d'Investissement : 345 027.86 € **au compte 001**

Fait et délibéré les jour, mois en an susdits

